01

Les effectifs de retraités de droit direct

Fin 2015, 16 millions de personnes sont retraitées de droit direct des régimes français. Leur nombre augmente de 1 % en 2015. Ce rythme reste inférieur à celui observé entre 2005 et 2010, avec 2,6 % de croissance en moyenne par an, mais se situe dans la tendance des dernières années (+1,2 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2014). Les femmes représentent une part grandissante des retraités de droit direct, car elles sont de plus en plus nombreuses au fil des générations à avoir participé au marché du travail. Leur part est passée de 50,8 % en 2004 à 51,9 % en 2015. 13,1 millions de retraités de droit direct reçoivent une pension de base de la CNAV et 11,1 millions une pension complémentaire de l'ARRCO. Un tiers des retraités perçoivent des pensions de plusieurs régimes de base ou intégrés.

Une hausse du nombre des retraités en 2015

Tous régimes confondus au 31 décembre 2015, le nombre total des retraités de droit direct, qui ont acquis des droits à pension en contrepartie de cotisations auprès de régimes de retraite français, est estimé à 16 millions, dont 15,9 millions dans au moins un régime de base ou intégré (tableau 1 et graphique 1). Le nombre de retraités de droit direct vivant en France s'élève à 14,9 millions, dont 14,8 millions dans au moins un régime de base ou intégré. Les effectifs de retraités de droit direct des régimes français sont en hausse de 1 % par rapport à 2014, soit 152 000 personnes en plus. L'évolution s'inscrit dans la tendance des dernières années : +1,2 % en movenne annuelle entre 2011 et 2014, soit 187 000 retraités supplémentaires par an. Mais ce rythme reste moins soutenu que celui observé entre 2005 et 2010 : 2,6 % par an en moyenne, soit 364 000 retraités de plus par an. L'évolution du nombre des retraités chaque année dépend à la fois du nombre des nouveaux retraités et du nombre de ceux qui sont décédés (graphique 2).

Les variations du taux de mortalité sont globalement lisses. La variabilité du taux d'évolution du nombre global des retraités dépend, ainsi, pour l'essentiel de celle du nombre des nouveaux retraités. En 2015, comme en 2014, ce nombre de nouveaux retraités

diminue (voir fiche 2), notamment car le recul de l'âge minimal légal de départ à la retraite instauré par la réforme de 2010 est encore en phase de montée en charge¹ et contribue à cette baisse. Ainsi, moins de personnes atteignent l'âge légal d'ouverture des droits en 2015 que l'année précédente.

82 % des retraités perçoivent une pension de la CNAV

Parmi les 15,9 millions de retraités d'un régime de base, 13,1 millions de retraités, soit 82 %, perçoivent une pension de droit direct de la CNAV (tableau 2). 11,1 millions reçoivent une pension complémentaire de l'ARRCO. Les régimes de base du secteur privé ou des indépendants non libéraux (CNAV, MSA salariés, MSA non-salariés, RSI artisans et RSI commerçants) versent 18 millions de pensions de droit direct, les caisses de la fonction publique 2,9 millions, la CNAVPL près de 0,3 million, et les régimes spéciaux (CNIEG, SNCF, RATP, CRPCEN, CAVIMAC, ENIM et CANSSM) environ 0,7 million.

Le nombre des retraités augmente régulièrement dans la plupart des régimes. C'est le cas à la CNAV, avec une hausse des effectifs de 28 % depuis 2005. Cette croissance est particulièrement élevée à la CNRACL (+60 %), alors qu'elle est moindre à la fonction publique d'État militaire et à la MSA salariés. En revanche, le nombre des retraités diminue

^{1.} L'augmentation de l'âge légal d'ouverture des droits aura un effet jusqu'en 2017. Les effets de l'âge d'annulation de la décote se produiront entre 2016 et 2022.

Tableau 1	Effectifs des retraités de droit direct tous régimes
-----------	--

	Effectifs tous régimes (en milliers)			Effectifs dans au moins	Effectifs résidents en France (en milliers)		Nombre moyen de pensions par retraité		Nombre
	Ensemble	Hommes	Femmes	un régime un régime de base (en milliers)	Tous regimes de droit direct	Régimes de base	Ensemble (régimes de base et complé- mentaires)	Régimes de base	de pensions servies (en milliers)
2004	12 960	6 380	6 580	12 760	12 066	11 943	2,33	1,40	30 160
2005	13 260	6 530	6 730	13 070	12 346	12 225	2,34	1,40	31 080
2006	13 640	6 720	6 920	13 460	12 706	12 592	2,35	1,40	32 050
2007	14 020	6 900	7 130	13 860	13 076	12 969	2,36	1,39	33 120
2008	14 418	7 097	7 321	14 270	13 412	13 326	2,38	1,40	34 330
2009	14 740	7 210	7 530	14 590	13 706	13 616	2,39	1,39	35 200
2010	15 080	7 330	7 750	14 920	14 024	13 931	2,39	1,39	36 070
2011	15 291	7 387	7 904	15 101	14 149	14 039	2,41	1,40	36 830
2012	15 349	7 440	7 909	15 245	13 602	13 563	2,42	1,38	37 023
2013	15 629	7 548	8 081	15 520	14 517	14 465	2,42	1,38	37 810
2014	15 828	7 623	8 205	15 725	14 718	14 672	2,44	1,38	38 567
2015	15 980	7 680	8 301	15 874	14 873	14 824	2,45	1,39	39 139

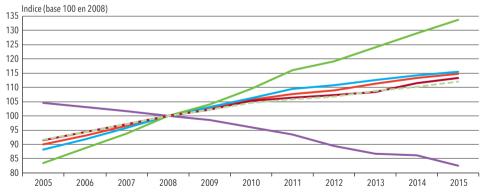
Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite sont inclus (voir fiche 20).

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

Graphique 1 Évolution du nombre de retraités tous régimes et par régime de retraite





1. Y compris les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite (voir fiche 20).

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR excluent les résidents dans les DROM avant 2015.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

régulièrement à la MSA non-salariés depuis 2005 (-21 %), car le nombre de décès de retraités excède celui des nouveaux liquidants.

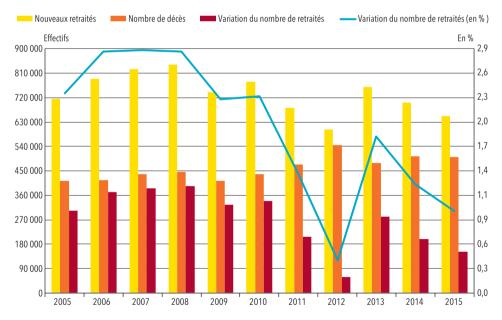
Un retraité sur trois est polypensionné en 2015

De nombreuses personnes ont été affiliées à plusieurs régimes au cours de leur carrière (voir fiche 32). Ainsi, en 2015, 32 % des retraités reçoivent une pension d'au moins deux régimes de base (tableau 3). Le nombre moyen de pensions de droit direct d'un régime de base est de 1,4 par retraité. Si l'on définit le régime principal de base comme celui dans lequel le retraité a validé le plus de trimestres, 12,3 millions de retraités ont pour régime principal un régime de salarié du privé (hors régimes spéciaux) ou un régime d'indépendants, dont

10,6 millions pour la CNAV. 2,7 millions dépendent principalement d'un régime de la fonction publique. Les hommes sont plus nombreux en proportion à être polypensionnés (37 % le sont contre 27 % des femmes), en raison d'une carrière plus longue, en général, associée à une plus forte probabilité de changer de régime. En outre, ils ont davantage exercé des métiers d'indépendants, pour lesquels une majorité des affiliés ont aussi cotisé à d'autres régimes de base (le plus souvent au régime général) durant leur carrière.

La part de polypensionnés par régime (tableau 2) est très variable selon le régime d'affiliation. Elle est très élevée aux RSI, à la MSA salariés et non-salariés, à la CNAVPL, au FSPOEIE et à la CNRACL. Elle est à l'inverse plus faible à la CNAV (38 %) et dans la fonction publique d'État (40 %). La part de polypensionnés

Graphique 2 Évolution annuelle des nouveaux retraités, des décès et de la variation du nombre de retraités



Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite sont inclus (voir fiche 20). Le nombre de décès est calculé par solde entre le nombre de nouveaux retraités et la variation du nombre de retraités. Une rupture de série a lieu pour l'année 2012, qui provient de la différence de sources utilisées entre 2011 (modèle ANCETRE) et 2012 (EIR) [voir annexe 1]. Cela a une influence sur le flux de décès et sur l'augmentation du nombre de retraités en 2012.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, au 31 décembre de l'année

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

par génération (graphique 3) varie de 33 % à 38 %. Cette part diminue entre les générations 1928 et 1942 de 38 % à 33 %, puis remonte jusqu'à 35 % pour la génération 1946.

De plus en plus de femmes retraitées de droit direct

Bien qu'elles aient en moyenne moins participé au marché du travail que les hommes, les femmes

Tableau 2 Effectifs des retraités de droit direct, par régime de retraite en 2015

	Effectifs (en milliers)	Proportion d'hommes (en %)	Part de polypensionnés (en %)	Évolution 2014-2015 (en %)	Évolution 2010-2015 (en %)	Évolution 2005-2015 (en %)
CNAV	13 076	47	38	1,2	8,5	27,6
MSA salariés	1 927	63	89	0,2	-0,2	5,2
ARRCO	11 093	52	nd	1,6	10,1	22,8
AGIRC	2 405	73	nd	3,4	15,8	50,4
Fonction publique d'État civile¹	1 509	44	40	1,2	8,9	31,2
Fonction publique d'État militaire ¹	364	93	36	0,2	2,5	4,7
CNRACL ¹	1 013	30	67	3,7	22,0	60,3
FSPOEIE	63	81	74	nd	nd	nd
IRCANTEC	1 712	40	nd	2,1	10,9	31,6
MSA non-salariés	1 381	46	72	-4,2	-14,0	-21,0
MSA non-salariés complémentaire	694	47	nd	-1,7	nd	nd
RSI commerçants	951	56	95	1,7	7,9	23,1
RSI artisans	686	81	97	1,7	7,6	70,9
RSI complémentaire ²	938	77	nd	3,0	14,1	nd
CNAVPL	279	66	85	0,1	nd	nd
CNIEG	128	77	42	2,2	10,8	22,8
SNCF	176	89	53	-0,6	-3,8	-7,2
RATP	33	81	43	0,8	6,8	nd
CRPCEN	62	22	71	1,4	9,7	nd
CAVIMAC	47	36	64	-4,6	-18,0	nd
ENIM ³	69	nd	nd	-1,1	nd	nd
CANSSM ³	150	nd	nd	-4,4	nd	nd
Ensemble, tous régimes ¹	15 980	48	33	1,0	6,0	20,5
Retraités dans au moins un régime de base¹	15 874	48	33	0,9	6,4	21,5

nd: non disponible.

Lecture > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR excluent les résidents dans les DROM avant 2015.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2015, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES, rapport CCSS de septembre 2016.

^{1.} Y compris les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite (voir fiche 20).

^{2.} Les régimes complémentaires du RSI artisans et du RSI commerçants ont été fusionnés en 2013. Afin de pouvoir analyser les évolutions, les données des deux régimes ont été additionnées avant 2013. Il s'agit d'une approximation, car une faible proportion de retraités possédait une pension dans chacun des deux régimes (5 % en 2012).

^{3.} Les données de l'ENIM et de la CANSSM sont issues du rapport de la CCSS de septembre 2016.

Tableau 3 Effectifs des retraités de droit direct d'un régime de base en 2015, selon le régime principal

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)
Tous retraités de droit direct	15 980	100,0	7 680	100,0	8 300	100,0
Retraités de droit direct d'un régime de base	15 870	99,3	7 610	99,1	8 260	99,5
Unipensionnés d'un régime de base	10 660	66,7	4 670	60,9	5 980	72,1
dont anciens salariés	10 160	63,6	4 450	57,9	5 710	68,8
Salariés du régime général	8 140	50,9	3 450	44,9	4 700	56,6
Fonctionnaires civils d'État	900	5,6	350	4,6	550	6,6
Fonctionnaires militaires d'État	230	1,5	210	2,8	20	0,2
MSA salariés	210	1,3	140	1,8	80	0,9
Fonctionnaires CNRACL	340	2,1	50	0,7	290	3,4
Régimes spéciaux ¹	330	2,1	250	3,3	80	1,0
dont anciens non-salariés	500	3,1	220	2,9	270	3,3
MSA non-salariés	390	2,4	170	2,2	220	2,7
RSI commerçants	50	0,3	20	0,2	30	0,4
RSI artisans	20	0,1	10	0,2	10	0,1
Professions libérales	40	0,2	30	0,4	10	0,1
Polypensionnés de régimes de base ayant un régime principal ²	5 070	31,7	2 840	36,9	2 230	26,9
dont anciens salariés	4 110	25,7	2 280	29,7	1 830	22,0
Salariés du régime général	2 440	15,3	1 360	17,7	1 080	13,0
Fonctionnaires civils d'État	550	3,4	280	3,6	270	3,2
Fonctionnaires militaires d'État	110	0,7	100	1,3	0	0,0
MSA salariés	220	1,4	150	1,9	70	0,9
Fonctionnaires CNRACL	550	3,4	200	2,6	350	4,2
Régimes spéciaux ¹	250	1,5	190	2,5	50	0,7
dont anciens non-salariés	960	6,0	550	7,2	410	4,9
MSA non-salariés	450	2,8	180	2,4	270	3,3
RSI commerçants	190	1,2	120	1,6	70	0,8
RSI artisans	210	1,3	180	2,3	30	0,4
Professions libérales	100	0,6	70	0,9	30	0,4
Autres polypensionnés de régime de base ³	150	0,9	100	1,3	50	0,6
Autres retraités de droit direct ⁴	110	0,7	70	0,9	40	0,5

^{1.} Régime spécial: FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, ENIM, CANSSM, CAVIMAC, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, RETREP.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Certains des résultats présentés dans ce tableau peuvent être volatils d'une année sur l'autre. Ils fournissent donc des ordres de grandeur et non une évolution annuelle. Les effectifs sont arrondis à la dizaine de milliers.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2015, résidant en France entière ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2015.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

^{2.} Pour les retraités polypensionnés, le régime indiqué correspond au régime principal, c'est-à-dire celui représentant plus de la moitié de la carrière.

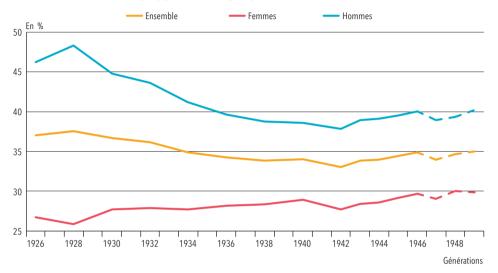
^{3.} Retraités bénéficiant d'un avantage de droit direct dans au moins 3 régimes de base différents, dont aucun ne représente plus de la moitié de la carrière.

^{4.} Retraités percevant un droit direct dans au moins un régime complémentaire (mais dans aucun régime de base).

sont majoritaires parmi les bénéficiaires d'un droit direct en raison d'une espérance de vie plus longue. Les effectifs des femmes à la retraite s'accroissent également plus rapidement en raison de la progression de leur taux d'activité au fil des générations: leur part, qui était de 50,8 % en 2005, atteint 51,9 % en 2015.

La part des hommes parmi les retraités de droit direct est particulièrement élevée pour la fonction publique d'État militaire, les régimes spéciaux, les artisans et l'AGIRC. Les femmes sont plus nombreuses dans la fonction publique civile (fonction publique d'État civile, CNRACL et IRCANTEC), ainsi qu'à la CNAV et à la MSA non-salariés. ■

Graphique 3 Part des polypensionnés par génération



Note > Les données en pointillés (pour les générations postérieures à 1946) ont été estimées à partir du modèle ANCETRE. Elles sont provisoires et seront révisées avec l'EIR 2016.

Champ > Retraités résidant en France ou à l'étranger, bénéficiaires d'au moins un droit direct, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à l'âge de 66 ans.

Sources > EIR 2012 pour les générations 1926 à 1946, modèle ANCETRE de la DREES pour les générations 1947 à 1949.

Pour en savoir plus

- > Données historiques disponibles dans l'espace Data.Drees : www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Retraites.
- **Caisse nationale d'assurance vieillesse** (CNAV), 2015, Recueil statistique de la branche retraite.
- > Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), 2016, Les comptes de la Sécurité sociale, Rapport septembre.
- > Conseil d'orientation des retraites (COR), 2016, Rapport annuel, juin.
- > Ministère de l'Économie et des Finances, Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique, annexe au projet de loi de finances pour 2017.
- > Mutualité sociale agricole (MSA), 2016, Chiffres utiles de la MSA édition 2016.
- > Régime social des indépendants (RSI), 2016, L'essentiel du RSI en chiffres édition 2016, données 2015.